



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

**Réponse commune du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme à la question parlementaire n°181 du 16 janvier 2024 de l'honorable député Monsieur Yves Cruchten concernant le « Traitement des demandes dans le cadre du régime 'Klimabonus' »**

**Quelle est, la durée actuelle pour le traitement des demandes dans le cadre du régime « Klimabonus » ?**

En général, on peut constater une nette diminution des délais de traitement des dossiers de demande d'aides financières des régimes « Klimabonus » au cours des derniers mois. Cela est particulièrement notable pour les vélos, où les délais ont pu être ramenés de 17 mois à la mi-2022 à 3 mois actuellement. A l'heure actuelle, le principal volet des régimes « Klimabonus » pour lequel les délais sont encore plus longs concerne les installations techniques, notamment en raison de la forte demande pour les installations photovoltaïques. L'Administration de l'environnement s'efforce à réduire ces délais également.

Le tableau ci-dessous montre les délais de traitement des dossiers de demande par l'Administration de l'environnement pour les différents régimes d'aides financières « Klimabonus » :

Type de subside	durée de traitement au 31 décembre 2023
<b>« Klimabonus Wunnen »</b>	
Règlement grand-ducal 2016	
- <i>accords de principe</i>	1 mois
- <i>liquidations</i> :	
- <i>installations techniques</i>	2 mois
- <i>assainissements énergétiques</i>	2 mois
- <i>nouvelles constructions</i>	12 mois
Règlement grand-ducal 2022	
- <i>accords de principe</i>	1 mois
- <i>liquidations</i> :	
- <i>installations techniques</i>	12 mois
- <i>assainissements énergétiques</i>	2 mois
<b>« Klimabonus Mobilitéit »</b>	
Véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO <sub>2</sub>	
- <i>cycles</i>	3 mois
- <i>véhicules automoteurs</i>	< 1 mois
Bornes de charge privées	< 1 mois



## Combien de demandes ont été introduites en 2022 et en 2023 ?

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de demandes introduites en 2022 et en 2023 pour les différents régimes « Klimabonus » :

Type de subside	demandes introduites :	
	# 2022	# 2023
<b>« Klimabonus Wunnen »</b>		
Règlement grand-ducal 2016	<b>1 966</b>	<b>1 021</b>
- <i>accords de principe</i>	100	26
- <i>liquidations</i> :		
- <i>installations techniques</i>	1 302	523
- <i>assainissements énergétiques</i>	538	481
- <i>nouvelles constructions</i>	26	50
Règlement grand-ducal 2022	<b>1 282</b>	<b>5 577</b>
- <i>accords de principe</i>	454	1 262
- <i>liquidations</i> :		
- <i>installations techniques</i>	802	3 989
- <i>assainissements énergétiques</i>	26	326
<b>« Klimabonus Mobilitéit »</b>		
Véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO <sub>2</sub>	<b>21 595</b>	<b>19 255</b>
- <i>cycles</i>	13 815	12 357
- <i>véhicules automoteurs</i>	7 780	6 898
Bornes de charge privées	1 822	2 329
<b>Grand Total</b>	<b>26 665</b>	<b>28 182</b>



### Combien de ces demandes ont été clôturées ?

Le tableau ci-dessous montre le nombre de demandes clôturées en 2022 et en 2023 pour les différents régimes « Klimabonus » :

Type de subside	demandes clôturées :			
	# 2022		# 2023	
	Accord paiements	Refus annulation	Accord paiements	Refus annulation
<b>Klimabonus Wunnen »</b>				
Règlement grand-ducal 2016				
- <i>accords de principe</i>	45	16	16	10
- <i>liquidations</i> :				
- <i>installations techniques</i>	932	77	10	20
- <i>assainissements énergétiques</i>	518	6	314	6
- <i>nouvelles constructions</i>	12	0	1	0
Règlement grand-ducal 2022				
- <i>accords de principe</i>	427	17	849	19
- <i>liquidations</i> :				
- <i>installations techniques</i>	553	113	48	31
- <i>assainissements énergétiques</i>	19	7	224	25
<b>« Klimabonus Mobilitéit »</b>				
véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO <sub>2</sub>				
- <i>cycles</i>	12 210	583	7 402	576
- <i>véhicules automoteurs</i>	7 130	521	3 706	358
bornes de charge privées	1 539	113	1 745	14
<b>Grand Total</b>	<b>23 395</b>	<b>1 453</b>	<b>14 315</b>	<b>1 059</b>

Il y a par ailleurs lieu de noter que 3 145 demandes sont incomplètes et que l'Administration de l'environnement reste en attente de la réception des informations supplémentaires sollicitées afin de pouvoir finaliser l'instruction des dossiers.

Notons finalement que 3 579 demandes se trouvent actuellement dans la procédure de paiement.



**Combien de demandes restent à ce jour non-traitées ?**

En tout 7 083 demandes restent à ce jour non-traitées. Le tableau ci-dessous montre le nombre de demandes non-traitées pour les différents régimes du « Klimabonus » :

Type de subside	demandes non-traitées	
	# 2022	# 2023
<b>Klimabonus Wunnen »</b>		
Règlement grand-ducal 2016		
- <i>accords de principe</i>	0	2
- <i>liquidations</i> :		
- <i>installations techniques</i>	0	455
- <i>assainissements énergétiques</i>	0	111
- <i>nouvelles constructions</i>	1	44
Règlement grand-ducal 2022		
- <i>accords de principe</i>	0	381
- <i>liquidations</i> :		
- <i>installations techniques</i>	0	3 404
- <i>assainissements énergétiques</i>	0	41
<b>« Klimabonus Mobilitéit »</b>		
Véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO <sub>2</sub>		
- <i>cycles</i>	0	323
- <i>véhicules automoteurs</i>	0	2 273
Bornes de charge privées	0	48
<b>Grand Total</b>	<b>1</b>	<b>7 082</b>



**Quelles mesures ont été prises en 2023 afin d'accélérer le traitement des demandes et quelles mesures sont prévues pour 2024 ?**

L'amélioration notable au niveau des délais découle de divers éléments, notamment de l'augmentation des effectifs et de la digitalisation des processus de demande.

En ce qui concerne les effectifs, l'Administration de l'environnement a pu recruter une douzaine d'agents supplémentaires suite notamment à l'Accord Tripartite de septembre 2022.

En ce qui concerne la digitalisation, depuis décembre 2023, toutes les démarches liées au « Klimabonus » ont été numérisées. Le tableau ci-dessous présente les différentes étapes de ce processus de digitalisation, c'est-à-dire les dates à partir desquelles les demandes d'aides ont pu être effectuées électroniquement via MyGuichet :

Régime	Date de la digitalisation
Bornes de charges	octobre 2022
Vélos	juin 2023
Klimabonus Wunnen	juillet 2023
Voitures	décembre 2023

Il est par ailleurs important de souligner que l'Administration de l'environnement s'efforce constamment à améliorer la qualité de son service. À cet effet, un agent dédié à l'optimisation des processus a été recruté au sein du service des aides financières.

Il convient enfin de noter que, tel qu'indiqué dans l'accord de coalition, pour faciliter l'accès aux subventions écologiques et éviter que les citoyens hésitent à procéder à l'assainissement énergétique de leur logement ou à investir dans le développement des énergies renouvelables en raison de coûts trop élevés, le Gouvernement introduira le préfinancement des subventions climatiques de sorte à ce que les citoyens n'aient plus qu'à s'acquitter de leur part. Dans ce contexte, le Gouvernement s'assurera également que les entreprises concernées reçoivent les subventions étatiques endéans un délai bref. Il est prévu d'introduire un tel mécanisme de préfinancement dans un premier temps pour les installations photovoltaïques.

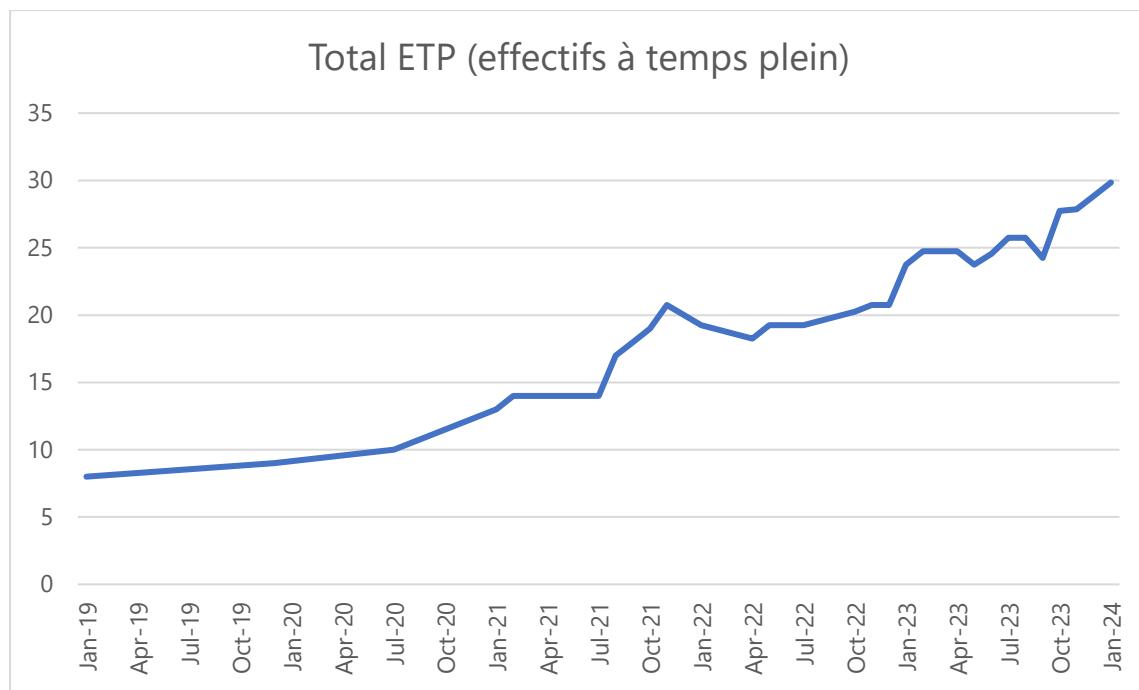


Quelle réduction du temps de traitement a pu être réalisée depuis les déclarations du Gouvernement en 2022 et combien de dossiers ont pu être clôturés endéans le délai de 3 mois ?

Type de subside	variation du temps de traitement entre novembre 2022 et décembre 2023
<b>« Klimabonus Wunnen »</b>	
Règlement grand-ducal 2016	
- <i>accords de principe</i>	-3 mois
- <i>liquidations</i> :	
- <i>installations techniques</i>	+4 mois
- <i>assainissements énergétiques</i>	0 mois
- <i>nouvelles constructions</i>	0 mois
Règlement grand-ducal 2022	
- <i>accords de principe</i>	- 3 mois
- <i>liquidations</i> :	
- <i>installations techniques</i>	+4 mois
- <i>assainissements énergétiques</i>	0 mois
<b>« Klimabonus Mobilitéit »</b>	
Véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO <sub>2</sub>	
- <i>cycles</i>	-15 mois
- <i>véhicules automoteurs</i>	0 mois
Bornes de charge privées	0 mois

Quelle est l'évolution des effectifs du service responsable du traitement ?

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des effectifs du service aides financières de l'Administration de l'environnement au fil du temps. En 2019, le service des subsides et aides financières était composé de 8 ETP. L'effectif en personnel a continuellement été augmenté pour pouvoir faire face à la demande par rapport aux régimes d'aides financières du « Klimabonus ». Actuellement il est composé de 29,85 ETP.



Luxembourg, le 27 février 2024  
(s.) Serge Wilmes  
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité